


LANAPACK

Dossier d'Enregistrement ICPE LANAPACK à Ferrières-en-Gâtinais

PJ 11 : Capacités techniques et financières

Identification et révision du document

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Projet	Dossier d'Enregistrement ICPE LANAPACK à Ferrières-en-Gâtinais Régularisation ICPE suite à la modification de la nomenclature
Maître d'Ouvrage	LANAPACK
Document	PJ 11 : Capacités techniques et financières
Etabli par	

REVISION DU DOCUMENT IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Contrôle
0	11/10/2023	P. MOUTTE	Responsable du Pôle Environnement IDF	N. ANDRE - LANAPACK
1	24/10/2023	P. MOUTTE	Responsable du Pôle Environnement IDF	O. PAJON - DREAL
2	01/12/2023	P. MOUTTE	Responsable du Pôle Environnement IDF	-

Conformément à l'article R. 512-46-4-7° du code de l'environnement, le pétitionnaire doit fournir le descriptif des capacités techniques et financières

1 Présentation du demandeur

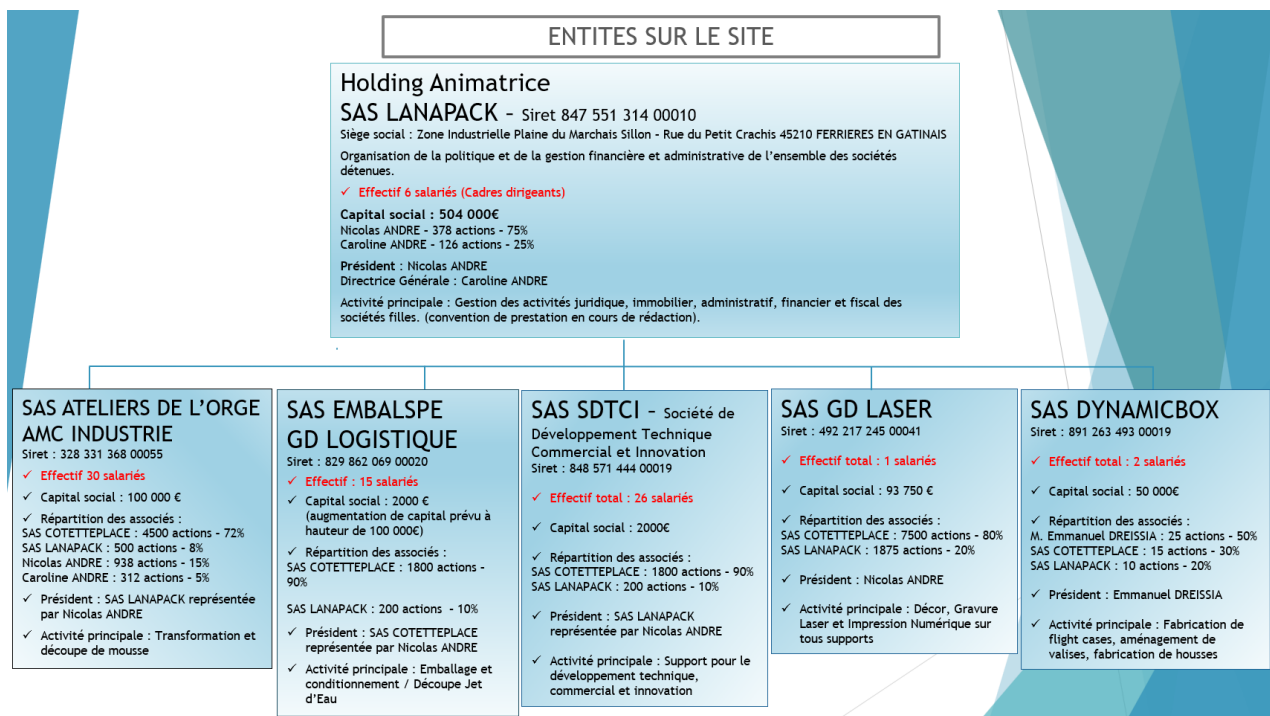
1.1. Demandeur

Raison sociale LANAPACK
Forme juridique SAS
Capital social 504 000,00 €
Siège Social Rue de Petit Crachis, ZI Industrielle 45210 Ferrières-en-Gâtinais
N° SIRET 847 551 314 00010
Signataire Nicolas ANDRE
Qualité Président Directeur Général
Téléphone 02 38 26 00 05
Mail nicolas.andre@amcindustrie.fr

Le demandeur du présent dossier est la société LANAPACK.

1.2. LANAPACK

La société LANAPACK est une holding animatrice qui gère plusieurs entreprises situées sur un même site.



Les entités sont spécialisées dans la découpe de tous types de mousses, dans le secteur de la logistique, de la gravure laser et de la réalisation de caisse pour l'évènementiel. Chaque entité dispose d'un personnel compétent. La structure SDTCI met également à la disposition des 4 autres entreprises des compétences dans les domaines techniques, industrialisation, bureau d'étude, Qualité hygiène Sécurité et Environnement, développement commercial, maintenance et logistique.

L'effectif global du site est de 80 salariés.

En outre, à l'embauche chaque personne reçoit une formation à l'exécution de sa tâche ainsi qu'aux règles applicables en matière d'environnement notamment concernant le tri des déchets, les mesures de limitation des impacts et la conduite à tenir en cas d'accident.

Ainsi, la société justifie de ses capacités techniques à exploiter son site, dans le respect des intérêts visés à l'article R 511-1 du code de l'environnement.

2 Montage juridique et financier du projet objet de la demande

2.1 Le montage juridique et financier des projets

LANAPACK développe et exploite son site, LANAPACK est donc **le seul interlocuteur de l'administration responsable du respect des prescriptions applicables en vertu de la police des installations classées.**

2.2 Le montage juridique et financier particulier du projet objet de la demande

Le projet objet de cette demande ne déroge pas au montage juridique et financier expliqué ci-dessus.

3 Capacités techniques

La présente description des capacités techniques et financières du demandeur vise à exposer, en application des articles L. 512-7-3 et R. 512-46-4, 7° du code de l'environnement, les capacités techniques et financières que LANAPACK **entend mettre en œuvre**, à même de lui permettre d'assurer la construction et la mise en service, l'exploitation et la pérennité du respect des prescriptions applicables (y compris pour le cas d'un entrepôt loué par un tiers), la cessation éventuelle de l'exploitation et la remise en état du site dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

3.1 Compétences et expérience du demandeur

LANAPACK met en œuvre les compétences de l'équipe développement, laquelle est intégralement **composée de spécialistes chevronnés dans le domaine de compétence** :

- M. ANDRE Nicolas, Président Directeur Général et créateur de la plupart des entités, plus de 15 ans d'expériences ;
- M. SURJON Gwénael, Directeur Industriel, plus de 15 ans d'expériences ;
- Mme MAULER Florie, Responsable Bureau d'Etude, plus de 15 ans d'expérience ;
- M. ELCHINGER Laurent, responsable maintenance, plus de 20 ans d'expérience ;
- M. FORGET Sébastien, Directeur Technique, plus de 15 ans d'expérience.

Par ailleurs, en complément des expertises internes propre à LANAPACK intégrant les connaissances techniques nécessaires à son activité, LANAPACK s'appuie également sur un réseau de partenaires et de bureaux d'études techniques et environnementaux reconnus pour leurs compétences dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, dans le cadre du projet objet de la présente demande, des bureaux d'études et des spécialistes ont assisté LANAPACK dans l'élaboration du projet et, concrètement, dans la constitution du dossier de demande (Qualiconsult Sécurité pour le dossier d'enregistrement ICPE).

3.2 Mise en œuvre des compétences du demandeur

En tant que destinataire de l'arrêté d'enregistrement, LANAPACK – qui sera l'unique interlocuteur vis-à-vis de l'administration et sera tenue de respecter et de faire respecter par les occupants les prescriptions de l'arrêté préfectoral obtenu – mettra en place les formations, audits et exercices adéquats avec le(s) locataire(s), en lien avec le propriétaire du site.

Précisément, afin de s'assurer de la conformité du site vis-à-vis de la réglementation (et notamment des prescriptions issues des arrêtés ministériels), LANAPACK s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter l'arrêté préfectoral délivré et l'ensemble des prescriptions générales applicables ;
- à mettre en place et à faire réaliser, les contrôles réglementaires, et à mettre en œuvre les actions de suivis nécessaires le cas échéant.

En outre, LANAPACK fera, en toute hypothèse, procéder à une vérification annuelle des quantités de marchandises stockées pour chaque rubrique de classement par le biais de cabinets spécialisés en la matière.

Dans le cadre de la remise en état du site lors de la cessation définitive d'activité, LANAPACK dispose des compétences techniques de son équipe managériale et de ses équipes, mais aussi de l'assistance externe de partenaires spécialisés tels que des bureaux d'études en sites et sols pollués par exemple.

Il résulte des éléments qui précèdent que LANAPACK dispose **en propre** des compétences techniques nécessaires à la mise en place et à l'exploitation du site objet du présent dossier dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

4 Capacités financières

4.1 Capacités financières du demandeur pour édifier et mettre en exploitation l'entrepôt

LANAPACK dispose et met en œuvre des capacités financières solides qui lui ont permis d'assurer la construction et la mise en service du site dans le respect des intérêts mentionnés à l'article

L. 511-1 du code de l'environnement.

En effet, les résultats financiers de LANAPACK sur les 3 derniers exercices arrêtés au 30 juin de chaque année sont présentés dans le tableau suivant :

Année	Chiffres d'affaires	Résultat net
2020	1.776.000 €	481.213 €
2021	1.941.608 €	218.563 €
2022	2.143.510 €	276.340 €

Ces capacités financières sont d'autant plus confortables que les capacités financières que LANAPACK met en œuvre pour la conduite de son projet sont intégralement constituées de fonds propres.

4.2 Capacités financières du demandeur pour assurer l'exploitation et l'éventuelle cessation d'activité du site

LANAPACK dispose et met en œuvre des capacités financières solides qui lui permettent d'assurer l'exploitation et la pérennité du respect des prescriptions applicables, la cessation éventuelle de l'exploitation et la remise en état du site dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

En effet, LANAPACK dispose, notamment sur la base du retour d'expérience, le budget nécessaire au respect des obligations pesant sur l'exploitant d'un site de cette superficie et soumis à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Un tel budget permet notamment d'assumer les charges relatives aux contrôles périodiques et réglementaires, à la maintenance et à l'entretien du site (il s'agit, concrètement, des contrôles, de l'entretien et de la maintenance des exutoires de fumée, des portes coupe-feu, des issues de secours, de l'installation de protection contre la foudre, de la toiture, etc.).

Du reste, le budget dont dispose LANAPACK permet également de faire face à l'évacuation des produits stockés, à la mise en sécurité du site et à la remise en état du site ayant accueilli ledit entrepôt en cas de cessation définitive d'activité.

Au bénéfice de ces éléments et au regard notamment du résultat net de la société sur les trois derniers exercices, LANAPACK dispose des capacités financières lui permettant de faire face aux obligations réglementaires qui pèsent sur elle pour assurer l'exploitation et l'éventuelle cessation d'activité du site en application de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

5 Garanties financières

Les arrêtés suivants permettent de connaître quelles sont les installations soumis à l'obligation de constitution de garanties financières ainsi que les modalités de constitution :

- Arrêté du 31/07/12 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement
- Arrêté du 31/05/12 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement

Conformément à l'annexe II et l'article 2 de l'arrêté du 31/05/12 susvisé, LANAPACK n'est pas soumis à l'obligation de constituer des garanties financières.